

Année académique 2025 - 2026

Département des Sciences, des Technologies et du Vivant

# Master en sciences de l'ingénieur industriel - électromécanique

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél: +32 (0) 65 40 41 46 Fax: +32 (0) 65 40 41 56 Mail: tech.mons@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ME430 Projet de recherche et développement						
Ancien Code	TEME1M30	Caractère	Optionnel			
Nouveau Code	MIAM1300					
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2			
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	60 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Maxim DUMORTIER (dumortierm@helha.be)					
Coefficient de pondération		120				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		master / niveau 7 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement intitulée "projet de recherche & développement" a pour but de développer les compétences du futur ingénieur en termes de recherche et développement. Il sera proposé aux étudiants différents sujets originaux s'intégrant dans divers axes : pédagogique, biotechnologique, électronique, mécanique /thermique ou venant en support d'une problématique identifiée par un intervenant extérieur. Le centre de recherche et développement de l'école d'ingénieurs sera en appuis de cette démarche d'apprentissage. Le sujet sélectionné devra être traité par le groupe d'étudiants sous ses différents aspects afin d'atteindre un ou plusieurs délivrables décrits explicitement dans des fiches de projets.

# Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 Identifier, conceptualiser et résoudre des problèmes complexes

- 1.1 Intégrer les savoirs scientifiques et technologiques afin de faire face à la diversité et à la complexité des problèmes rencontrés
- 1.2 Analyser des produits, processus et performances, de systèmes techniques nouveaux et innovants
- 1.3 Concevoir, développer et améliorer des produits, processus et systèmes techniques
- 1.4 Modéliser, calculer et dimensionner des systèmes
- 1.5 Sélectionner et exploiter les logiciels et outils conceptuels les plus appropriés pour résoudre une tâche spécifique
- 1.6 Établir ou concevoir un protocole de tests, de contrôles et de mesures

# Compétence 2 Concevoir et gérer des projets de recherche appliquée

- 2.1 Réunir les informations nécessaires au développement de projets de recherche
- 2.2 Réaliser des simulations, modéliser des phénomènes afin d'approfondir les études et la recherche sur des sujets technologiques ou scientifiques
- 2.3 Mener des études expérimentales, en évaluer les résultats et en tirer des conclusions
- 2.4 Valider les performances et certifier les résultats en fonction des objectifs attendus
- 2.5 Exploiter les résultats de recherche
- 2.6 Développer une vision prospective et intégrer les développements de la recherche dans la pratique professionnelle

# Compétence 3 Maîtriser et intégrer l'ensemble des technologies nécessaires à la conception de systèmes électromécaniques

3.1 Effectuer un choix raisonné d'un matériau dans le but d'une intégration optimale et le justifier en

- fonction des propriétés et de l'utilisation
- 3.2 Dimensionner, sélectionner, intégrer les éléments de systèmes multi-technologiques (mécanique, électrotechnique, automatique, informatique, hydraulique, pneumatique, thermique...)
- 3.3 Concevoir et déployer des systèmes d'automatisation permettant un fonctionnement optimal des systèmes électromécaniques
- 3.4 Veiller à l'intégration des différentes technologies dans les systèmes pluridisciplinaires
- 3.5 Respecter et faire respecter les législations et réglementations en vigueur, les normes, les procédures en termes d'assurance qualité, de certification, d'hygiène et de sécurité notamment dans le domaine concerné. (NBN....)

#### Compétence 4 Gérer, améliorer, fiabiliser des process et des outils d'exploitation

- 4.1 Identifier et mettre en œuvre la maintenance adéquate
- 4.2 Utilisation de logiciels spécifiques de type CFAO, GMAO...
- 4.3 Planifier et réaliser des tests et des mesures...
- 4.4 Exploiter les indicateurs de fonctionnement et appliquer les actions nécessaires
- 4.5 Assurer la veille technologique des outils et du matériel électromécanique dans un processus de production

#### Compétence 5 S'intégrer et contribuer au développement de son milieu professionnel

- 5.1 Planifier le travail en respectant les délais et contraintes du secteur professionnel (sécurité ...)
- 5.2 Évaluer les coûts et la rentabilité de son projet
- 5.3 Travailler en autonomie et en équipe dans le respect de la culture d'entreprise
- 5.4 Élaborer une stratégie de communication
- 5.5 Négocier avec les différents acteurs des milieux professionnels

# Compétence 6 Entreprendre et innover, dans le cadre de projets personnels ou par l'initiative et l'implication au sein de l'entreprise

- 6.1 Prendre en compte les missions, visions stratégiques et enjeux de son cadre professionnel
- 6.6 Dépasser les cadres ou les limites d'un problème et apporter des solutions innovantes

# Compétence 7 Communiquer face à un public de spécialistes ou de non-spécialistes, dans des contextes nationaux et internationaux

7.1 Maitriser les méthodes et les moyens de communication en les adaptant aux contextes et aux publics

#### Compétence 8 S'engager dans une démarche de développement professionnel

- 8.1 Réaliser une veille technologique dans sa sphère d'expertise
- 8.2 S'autoévaluer pour identifier ses besoins de développement
- 8.3 Assumer la responsabilité de ses décisions et de ses choix
- 8.4 Organiser son savoir de manière à améliorer son niveau de compétence
- 8.5 Actualiser ses connaissances et s'engager dans les formations complémentaires adéquates

#### Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Comprendre un cahier des charges et être capable de formuler des questions pertinentes en vue d'atteindre les objectifs du projet ;
- Rechercher, rassembler des informations techniques et scientifiques pertinentes aidant à la résolution d'une problématique ou à l'exécution d'un travail, d'une tâche ;
- Comprendre et interagir avec des confrères d'autres disciplines de l'ingénierie dans un but commun, si le projet l'exige ;
- Acquérir des qualités lui permettant de structurer son travail pour parvenir à un objectif précis ;
- Être capable de restituer de manière rigoureuse et scientifique l'ensemble des résultats de ses recherches, développement, plans, ... afin qu'autrui puisse en faire usage dans les meilleures conditions ;
- Faire preuve d'esprit d'initiative et d'esprit critique ;
- Être capable de proposer des solutions originales à la problématique posée ;
- Développer sa capacité à communiquer scientifiquement aussi bien dans le groupe, qu'avec les superviseurs ou lors de présentations plus officielles ;
- Développer un savoir-faire en recherche & développement ;
- Gérer son temps.

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend I(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

#### Contenu

Un ensemble de sujets sera proposé aux étudiants. Pour chaque sujet, une fiche descriptive reprenant : le nom du client, ses coordonnées, une description générale de la thématique, le délivrable attendu, la constitution de l'équipe en termes de discipline, le budget et le lieu.

Après la prise de connaissance de la thématique via cette fiche descriptive, il appartiendra à chaque groupe de mettre en place les recherches nécessaires à l'atteinte des objectifs visés.

## Démarches d'apprentissage

La pédagogie envisagée ici est l'apprentissage par projet. Il s'agira de structurer l'approche par projet comme dans une véritable mission de recherche & développement.

Chaque groupe d'étudiants qui gère un projet sera présent sur site le jour du projet et sera accompagné d'un enseignant superviseur, par discipline, afin de le quider vers le ou les objectifs finaux décrit(s) dans les fiches reçues en début de projet. À tout moment, si des questions plus fondamentales, sur l'orientation à donner au projet se posent, les équipes pourront faire appel au "client" pour obtenir des précisions.

# Dispositifs d'aide à la réussite

Les équipes d'étudiants seront accompagnées par des spécialistes des différentes disciplines et pourront poser les questions nécessaires au bon déroulement du projet à chaque phase de celui-ci.

### Sources et références

Néant

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Une présentation générale sera réalisée ainsi qu'une formation en gestion de projets. Les fiches descriptives des projets seront mises à la disposition des étudiants.

La plateforme du cours Connected contiendra :

- les documents spécifiques de chaque projet ;
- les consignes d'évaluation

# 4. Modalités d'évaluation

# **Principe**

L'évaluation sera répartie sur plusieurs points :

En fin de Q1 un rapport technique et scientifique complet appelé rapport intermédiaire. Ce rapport est formatif.

- Un rapport technique et scientifique complet, compréhensible et transférable au "client", en fin de Q2, certificatif;
- Une présentation du projet et un temps de questions / réponses devant un jury ;
- L'attitude face au travail :
- Le délivrable. Dans certains cas, le délivrable pourra être le rapport final.

#### **Pondérations**

Q1			Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj	100	Prj	100
Période d'évaluation	Tvs				Tvs	

Tvs = Travail de synthèse, Prj = Projet(s)

# Dispositions complémentaires

L'évaluation mixte sera répartie comme suit :

Dans le cas où le délivrable peut être évalué à l'aide de la grille, la totalité des points seront fourni grâce à la grille d'évaluation par compétence.

Dans le cas où le délivrable ne peut être évalué à l'aide de la grille (p.ex. réalisation, maquette, montage, etc.), le délivrable sera évalué séparément et comptera pour 20% du total, les 80% restant étant évalué par la grille d'évaluation des compétences.

En cas d'échec à l'UE, l'étudiant représentera les parties où il est en échec. Pour rappel, l'attitude face au travail et le rapport intermédiaire sont non récupérables en seconde session.

Pour l'attitude face au travail, lors des séances, seront notamment pris en compte : le calendrier personnel des objectifs, la présence et la communication professionnelle.

Le contenu sera défini avec le superviseur en fonction de la thématique du projet et contiendra au moins l'état d'avancement et les objectifs /calendrier pour la suite du projet.

Si les conditions sanitaires obligeaient à basculer dans l'enseignement à distance, les objectifs seraient analysés avec le superviseur et adaptés à la situation. Dans le cas où l'accès au laboratoire ne serait plus possible, un travail bibliographique plus conséquent pourrait être demandé. Si le projet peut être poursuivi à distance, dans ce cas, il continuera classiquement.

Enfin, au cas où un étudiant ne sait pas participer à une séance de projet à cause d'un conflit horaire, il doit avertir son superviseur et prouver qu'il a pu pallier son absence en termes de travail dans le groupe.

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne présente pas une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera cette partie si elle est représentable.

D'autres modalités d'évaluations peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat pédagogique.

Les principes d'évaluation ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).